

Procès-verbal de la session **SPÉCIALE** tenue le **23 février 2009 à 19 heures** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian DROUIN,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Sont absents :

Nicole CARLE,	conseillère;
Christian CÔTÉ,	conseiller.

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

09,53 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

09,54 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION

Le greffier déclare qu'il a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

09,55 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une session spéciale, l'ordre du jour est adopté comme tel.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. ASSURANCES COLLECTIVES – Délégation des pouvoirs nécessaires à demander des soumissions
5. AVIS DE PRÉSENTATION
 - 5.1 Règlement décrétant une taxes spéciale suite aux travaux d'entretien dans le cours d'eau « Rivière Desrosiers, branche 64 » situé à Kingsey Falls en ce qui concerne les lots P1-C, P197 et P198
 - 5.2 Règlement concernant les chemins de tolérance

5.3 Règlement de tarification concernant les chemins de tolérance

6. LEVÉE DE LA SESSION

09-46 **RÉSOLUTION NO 09-46**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

09,56 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne étant présente dans la salle, aucune question n'est posée.

09,57 **ASSURANCES COLLECTIVES – Délégation des pouvoirs nécessaires à demander des soumissions**

09-47 **RÉSOLUTION NO 09-47**
DÉLÉGATION DES POUVOIRS NÉCESSAIRES
À DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR
LES ASSURANCES COLLECTIVES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls accepte la recommandation du Groupe financier AGA inc. de procéder à un appel d'offres pour son régime d'assurance collective;
- 2 Il est nécessaire pour la ville dans le cadre du regroupement de déléguer à l'une des municipalités du regroupement les pouvoirs nécessaires pour demander des soumissions par voie d'appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉLÉGATION DE POUVOIRS.** La Ville de Kingsey Falls délègue à la Ville de Drummondville les pouvoirs nécessaires, afin de demander des soumissions pour le régime d'assurance collective de chacune des municipalités formant le regroupement de l'Estrie-Montérégie et ce, par l'intermédiaire du Groupe financier AGA inc. agissant à titre de consultant expert en assurance collective pour et au nom du regroupement.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Groupe financier AGA inc.

09,58 AVIS DE PRÉSENTATION DE RÈGLEMENTS

09,58.1 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TAXE SPÉCIALE SUITE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU « RIVIÈRE DESROSIERS, BRANCHE 64 » SITUÉ À KINGSEY FALLS EN CE QUI CONCERNE LES LOTS P1-C, P197 ET P198

AVIS DE PRÉSENTATION RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TAXE SPÉCIALE SUITE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU « RIVIÈRE DESROSIERS, BRANCHE 64 » SITUÉ À KINGSEY FALLS EN CE QUI CONCERNE LES LOTS P1-C, P197 ET P198

Avis est donné par **Alain DUCHARME** qu'un **règlement décrétant une taxe spéciale suite aux travaux d'entretien dans le cours d'eau « rivière Desrosiers, branche 64 »** situé à Kingsey Falls en ce qui concerne les lots **P1-C, P197 et P198** sera déposé à une session ultérieure. Demande de dispense de lecture est faite puisqu'une copie de ce règlement sera remise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi.

09,58.2 RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHEMINS DE TOLÉRANCE

AVIS DE PRÉSENTATION RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHEMINS DE TOLÉRANCE

Avis est donné par **Christiane LAMPRON** qu'un **règlement concernant les chemins de tolérance** sera déposé à une session ultérieure. Demande de dispense de lecture est faite puisqu'une copie de ce règlement sera remise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi.

09,58.3 RÈGLEMENT DE TARIFICATION CONCERNANT LES CHEMINS DE TOLÉRANCE

AVIS DE PRÉSENTATION RÈGLEMENT DE TARIFICATION CONCERNANT LES CHEMINS DE TOLÉRANCE

Avis est donné par **Christian TISLUCK** qu'un **règlement de tarification concernant les chemins de tolérance** sera déposé à une session ultérieure. Demande de dispense de lecture est faite puisqu'une copie de ce règlement sera remise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi.

09.59 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 19 h 10.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier